



La rémunération dans la Métallurgie

Appréhender les obligations et les dispositifs transitoires instaurés par la Branche en matière de rémunération impactant les pratiques d'entreprise.

OBJECTIFS :

1/ Comprendre les évolutions apportées par la convention collective nationale de la métallurgie en matière de rémunération

2/ Savoir identifier les modifications à apporter aux pratiques actuelles de l'entreprise en matière de rémunération

PUBLIC :

DRH, RRH, assistants ressources humaines et responsables paie.



Durée : 1 jour
(7 heures)



Tarif : Consulter notre calendrier

PREREQUIS :

Aucun prérequis.

PROGRAMME :

Introduction (0,25h) :

- Gérer l'articulation entre la convention collective et les accords, usages et engagements unilatéraux de l'entreprise.

La prime d'ancienneté (1,5h) :

- Rappel des dispositions antérieures,
- Présentation de la prime d'ancienneté de la convention collective nationale,
- Présentation du complément de la prime d'ancienneté,
- Cas pratique.

Les garanties de la Convention Collective Nationale de la Métallurgie (2,5h) :

- La garantie conventionnelle individuelle de rémunération (GCIR),
- Cas pratique,
- La garantie de l'article 69 - Classement,
- L'articulation des garanties de la Convention Collective Nationale de la Métallurgie.

Les salaires minima hiérarchiques (SMH) (2h) :

- Fixation du montant,
- Dispositions applicables aux débutants,
- L'assiette des SMH,
- Cas pratique,
- La période transitoire,
- Cas pratique.

L'indemnité de panier (0,25h).

Les dispositions des accords autonomes (0,25h).

La rémunération des inventions (0,25h).

Méthode et moyens pédagogiques :

Présentation des principes juridiques et échanges autour de mises en situation pratiques, remise d'un support pédagogique.

Modalité d'évaluation et de sanction :

Le stagiaire sera évalué par le formateur selon sa participation active lors des temps d'échanges et au cours des cas pratiques. Une attestation sera délivrée à l'issue de la formation.



CONTACT ET INSCRIPTIONS :

Christiane ENGELSTEIN

✉ formation@sseti.fr • ☎ 03 87 74 34 19

sseti

LA FABRIQUE
DE L'AVENIR